

Dispositif de surveillance des intoxications par le monoxyde de carbone (CO)

H.Prouvost InVS-Cire Nord

JRVS

Lille

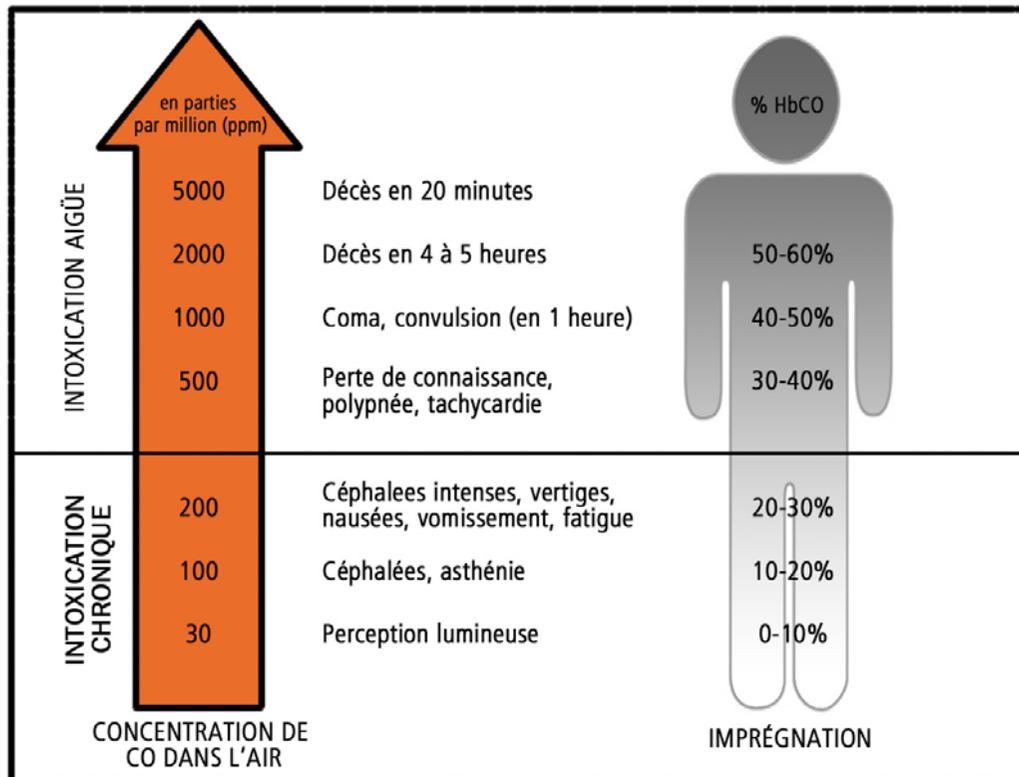
22 novembre 2012



Le monoxyde de carbone : CO

Gaz issu d'une combustion incomplète de matières carbonnées

- Combustion complète $CO + O_2 \rightarrow CO_2$
- Combustion incomplète $CO + 1/2 O_2 \rightarrow CO$



CO

- Incolore
- Inodore
- Non irritant
- Densité voisine de celle de l'air



Lutte contre les intoxications par le CO

1. **Un des objectifs de la loi de santé publique** (n° 2004-806 du 9 août 2004) objectif n°23 Habitat (JO n° 185 du 11/08/2004) Réduire de 30 % la mortalité par intoxication par le CO

2. **PNSE** avec trois sous-actions :
 1. Renforcement de la réglementation
 2. Renforcement de la campagne annuelle de prévention et d'information sur les intoxications
 3. Mise en place d'un nouveau dispositif de surveillance



Objectifs du dispositif de surveillance des intoxications par le CO

Gestion de risque

Intervenir rapidement dès le signalement



Identifier la ou les sources d'intoxication



Diffuser des messages de prévention aux intoxiqués



Evaluer

- Dimension individuelle ;
- Prévention tertiaire.

Système de surveillance

Décrire les circonstances de survenue



Dégager des situations évitables



Mettre en place des actions de santé publique



Evaluer

- Dimension collective ;
- Prévention primaire.



Domaine d'application du système de surveillance (CSHPF - 2004)

**Tout cas avéré ou suspecté d'intoxication au CO
survenue en France métropolitaine**

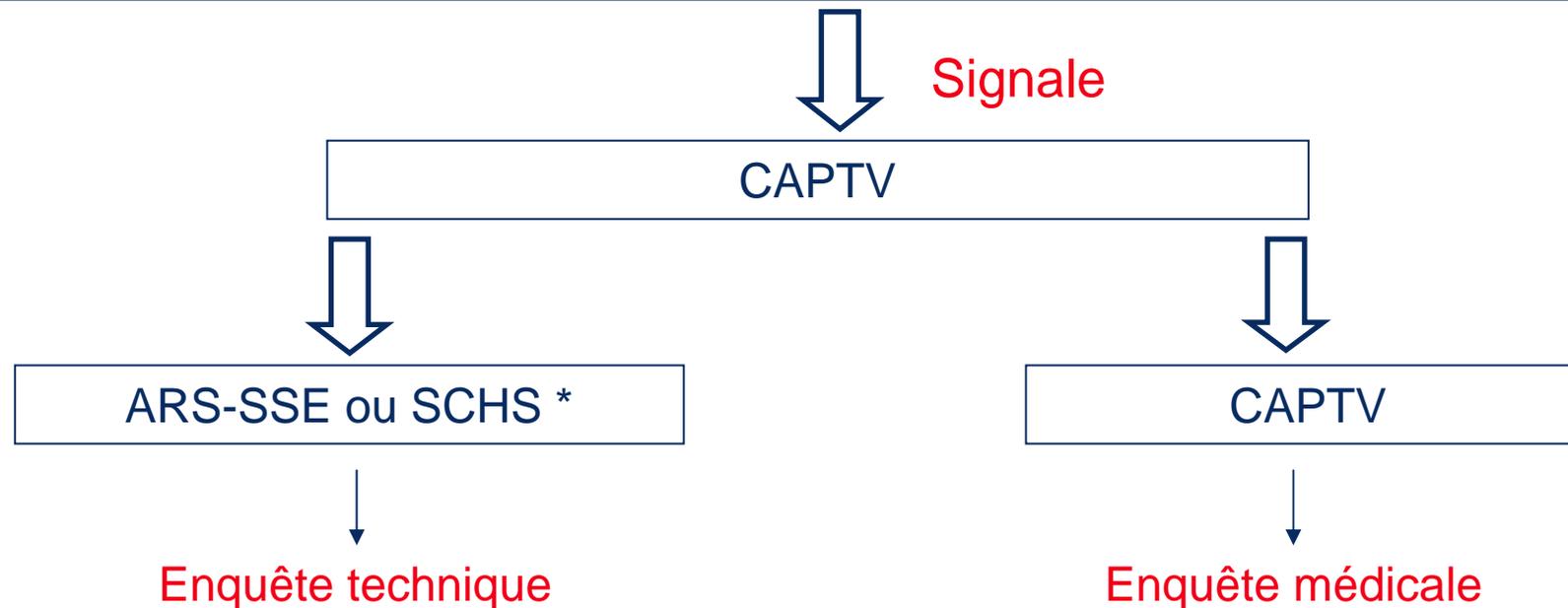
- dans l'habitat ;
 - dans un local à usage collectif ;
 - en milieu du travail ;
 - lié à un moteur thermique hors du logement ;
- } accidentelle
(involontaire)
- liée à un acte volontaire (tentative de suicide).

Les intoxications au CO liées à un incendie exclues du système de surveillance en 2008 (Circulaire interministérielle DGS/SDEA2/DDSC/SDGE n°2008-25 du 29 janvier 2008) : elles ne répondent pas à la même logique de prévention.



Fonctionnement du dispositif

Les déclarants **Toute** personne ayant connaissance d'une intoxication au CO suspectée ou avérée.



* Valenciennes , Denain, Cambrai, Douai, Croix, Roubaix, Tourcoing, Dunkerque, Lille, Boulogne sur Mer, Calais



Intoxication au CO en région Nord-Pas-de-Calais

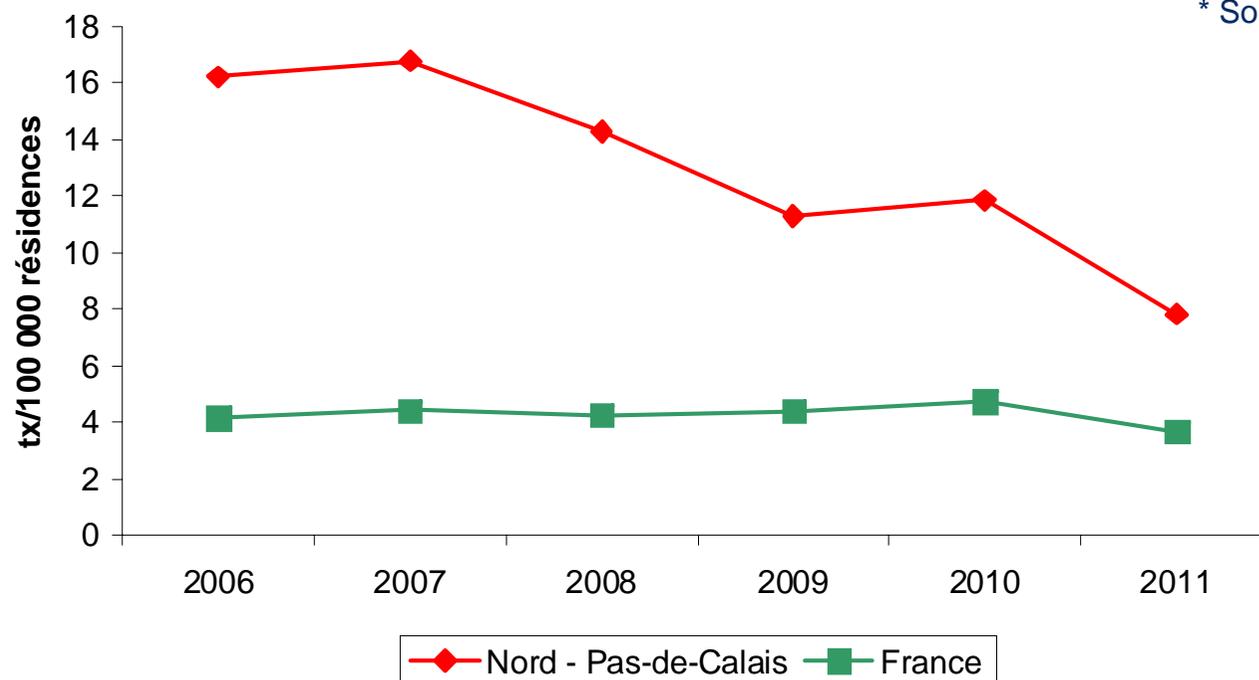
Novembre 2012

Le contexte régional

Intoxications domestiques accidentelles

	2007	2008	2009	2010	2011
Nbr d'affaires	282	227	181	189	127
Personnes impliquées	786	605	507	486	312
Personnes décédées*	20	10	9	12	

* Source : Inserm - CepiDC





Pourquoi ?

- Forte proportion de maisons individuelles
- Contexte socio-économique
- Saison de chauffe plus longue
- Conditions météo favorables
- Usage traditionnel des appareils à combustion au charbon (zone rurale et Bassin Minier)

Conjonction de plusieurs facteurs

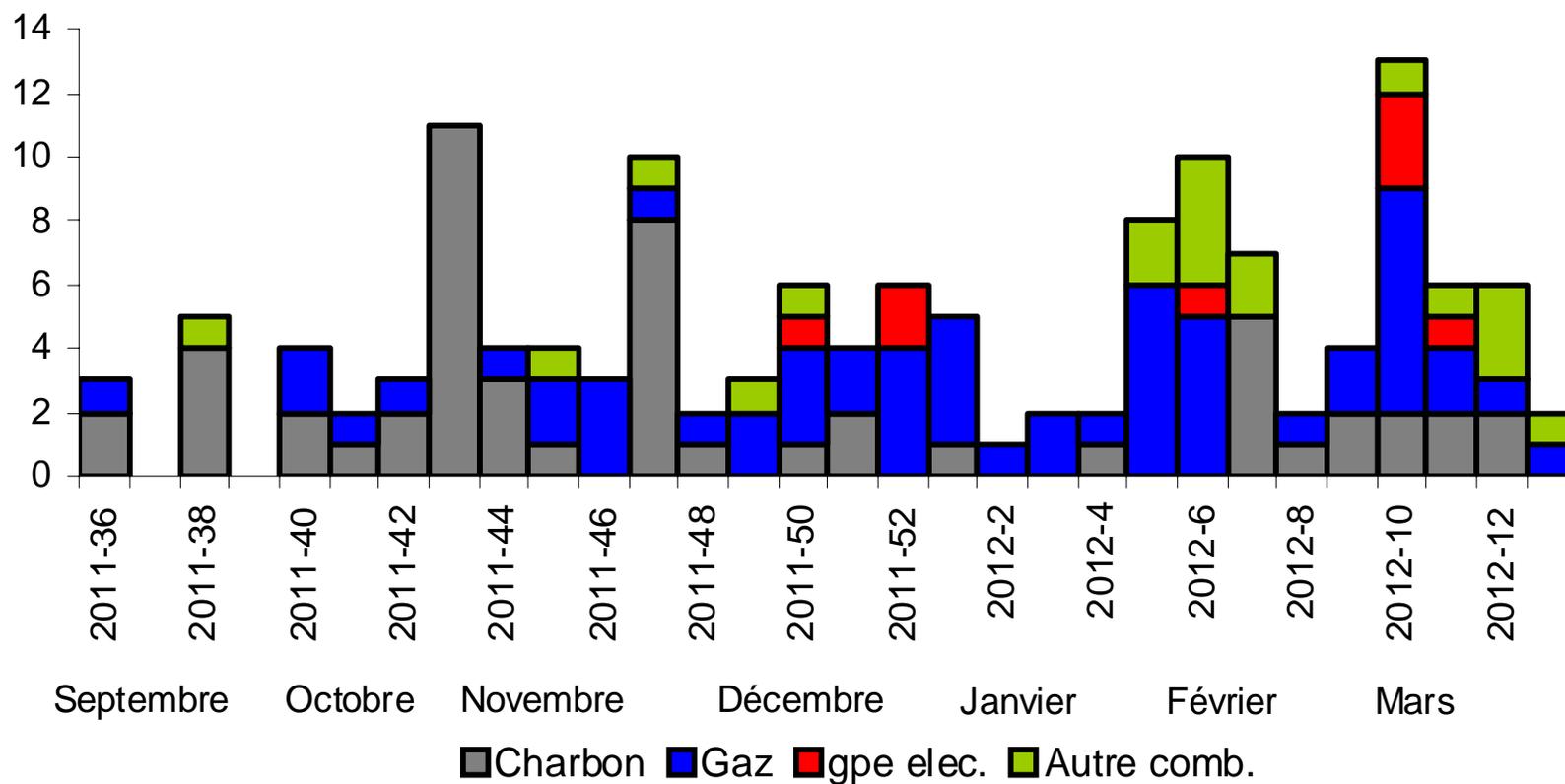


Intoxication au CO en région Nord-Pas-de-Calais

Novembre 2012

Le contexte régional

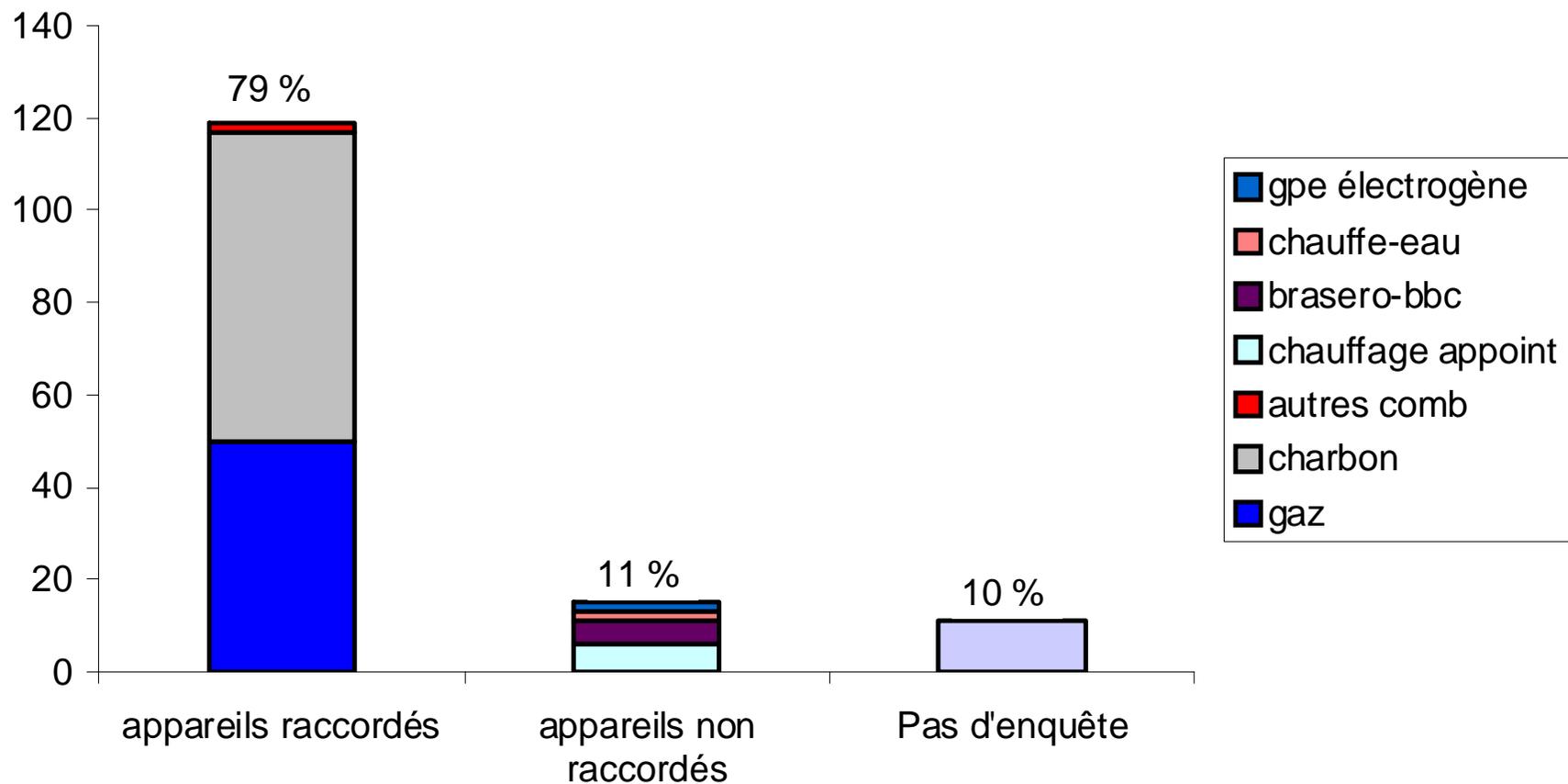
Distribution hebdomadaire des affaires accidentelles domestiques selon le type de combustible – saison de chauffe 2011-2012





Les circonstances

Nombre d'appareils impliqués en 2011



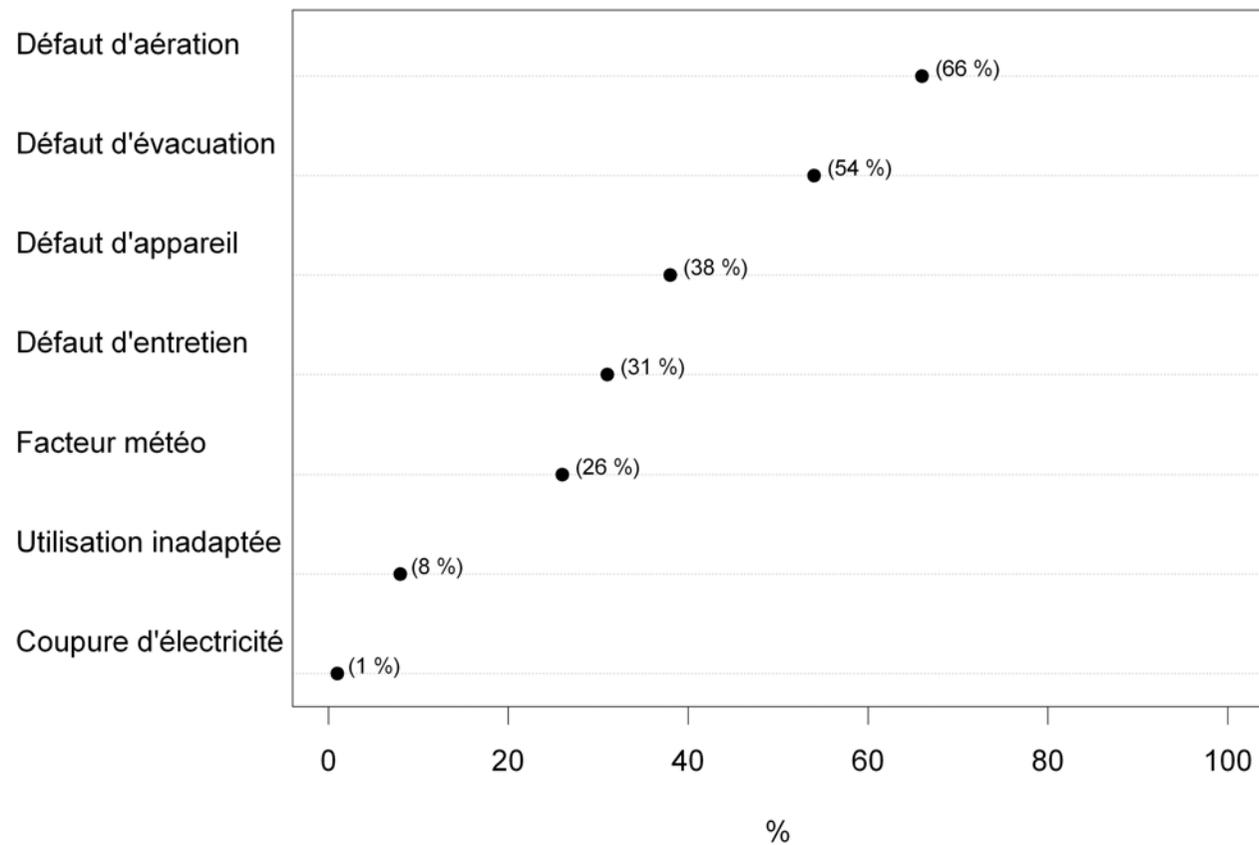


Intoxication au CO en région Nord-Pas-de-Calais

Novembre 2012

Les circonstances

Facteurs favorisants relevés au cours de l'enquête environnementale en 2010



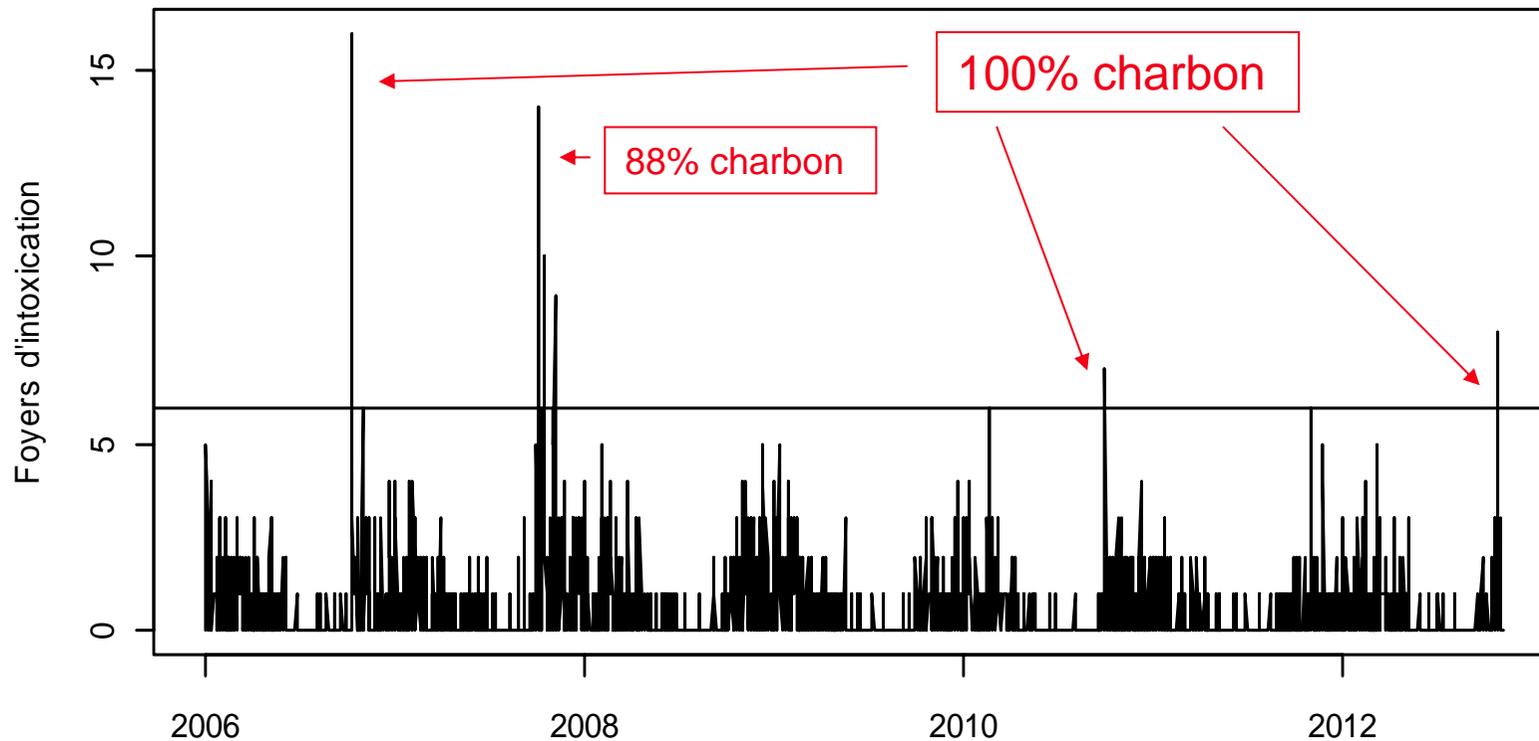


Intoxication au CO en région Nord-Pas-de-Calais

Novembre 2012

Epidémies d'intoxication au CO

Nombre journalier de foyers d'intoxication domestique



Situations météorologiques limitant l'évacuation des gaz de combustion : situations anticycloniques, températures douces pour la saison et douces par rapport à la veille, humidité importante



Comparaison France / NPdC (habitat) – données 2010

- Intoxications liées à installation au charbon : 1 % / 36 %
- Installations raccordées : 50 % / 70 %
- Chauffage mobile : 6 % / 7 %
- Taux d'intoxication (pour 100 000 résidences principales)
hors charbon : 4 / 8

Objectif de la loi de SP (réduction de 30% de la mortalité)

- Diminution de l'ordre de 15 % depuis 2004 en France



poursuivre les actions de prévention

Remerciements à l'ensemble des acteurs du réseau pour leur signalement, le recueil des données, la rétro-information régionale, la prévention et l'animation du groupe régional :

Aux déclarants : le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Nord et du Pas-de-Calais, les services de prise en charge médicale (service de médecine hyperbare, urgences, Samu, SOS médecins) ; Aux acteurs du système de surveillance : Centre antipoison, Agence Régionale de Santé du Nord-Pas-de-Calais, Services Communaux d'Hygiène et de Santé, Association de Prévention de la Pollution Atmosphérique Nord - Pas-de-Calais, Direction Interrégionale Nord de Météo-France